

COMMUNE de CORME ROYAL

(Charente-Maritime)

COMPTE RENDU DE REUNION

Séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2022

2022 - 01

L'An deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

Date de convocation : 06 janvier 2022

Présents : Alain Margat, Alain Daviaud, Sylvie Bardey, Marie-Line Ramackers, Philippe Rousteau, Jean-Claude Maurin, Jean-Luc Lavoie, Dominique Hervaud, Mickaël Wernert, Jean-Marie Reine, Régis Combeau, Gwendoline Gastien, Krystal Leplumey, Laurence Ormeaux, Hugues Viaud

Absents excusés : Nathalie Brin donne son pouvoir à Régis Combeau
Uranie Mimbière donne son pouvoir à Alain Margat
Tatiana Gombeau
Brigitte Manson donne son pouvoir à Gwendoline Gastien

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique Hervaud est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier PV du 16 décembre 2021
2. Budget primitif 2022
3. Convention relative à l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de la CNRACL
4. Pôle santé
5. Devis d'abonnement pour l'utilisation illimitée de l'application « Mobile Panneau Pocket »
6. Devis pour l'aménagement d'un terrain de boules La Brousse
7. Remplacement de l'horloge vétuste « lotissement les Roches Blanches »
8. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h10 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. **Monsieur Dominique HERVAUD** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du dernier PV du 16 décembre 2021

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16 décembre 2021 à l'unanimité.

2. Projets d'Investissements pour le budget primitif 2022.

Le Maire présente le tableau des investissements retenus pour l'année 2022. Le Maire précise que le tableau reflète les opérations retenues suivant les possibilités financières.

Le Maire demande de voter pour la convention entre le propriétaire de la parcelle où va être installé l'abribus à Fribaud. Elle sera reconduite chaque année par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer une convention entre le propriétaire de la parcelle où va se situer l'abribus et charge le Maire de signer ladite convention.

3. Convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers CNRACL

Le Maire expose:

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Corme-Royal et cet établissement.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (...):

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

4. Pôle santé

La commune est en attente de solutions de l'Etat pour pouvoir aider les médecins à l'installation.

5. Devis d'abonnement pour l'utilisation illimitée de l'application « Mobile Panneau Pocket »

Le Maire donne la parole à Régis Combeau. Celui-ci explique que « Mobile panneau pocket » est une application de communication et que cette application doit être gérée par du personnel. Il y a une redondance avec le site internet existant.

Régis Combeau fait part également que le panneau lumineux ne verra pas le jour cette année, une planification des moyens humains et financiers est nécessaire. Ce projet sera remis en discussion à l'année prochaine.

6. Devis pour l'aménagement d'un terrain de boules à La Brousse

Monsieur le Maire fait part du devis envoyé par des élus de Pisany pour la mise en place d'un terrain de boules sur un terrain limitrophe avec Corme Royal.

Après avoir été sur place avec Régis Combeau à la rencontre des élus de Pisany, Corme Royal ne souhaite pas participer à l'aménagement du terrain de boules car cela créera un précédent pour les autres villages.

7. Remplacement de l'horloge vétuste « lotissement les Roches Blanches »

Alain Daviaud fait part du devis reçu en mairie du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour le remplacement de l'horloge vétuste située au Lotissement des Roches Blanches.

Montant total de la prestation	324.31 €
Participation du SDEER 50%	162.16 €
Reste à charge de la commune	162.15€

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
1 abstention

- Accepte le devis présenté ci-dessus ainsi que la participation du SDEER à hauteur de 50% qui fera l'objet d'une opération d'ordre et charge le Maire de signer tous documents se référant à ce dossier.

8. Questions diverses

Régis Combeau informe qu'une commission manifestation aura lieu le 3 février 2022 à 20h.

Sylvie Bardey informe que la commission cérémonie se réunira le 9 février 2022 à 19h.

Alain Daviaud informe qu'il a eu une visioconférence sur le Conseiller numérique : 85 personnes se sont présentées. Les séances seront désormais sur RDV. Il va être organisé certainement des soirées à thèmes destinées aux parents d'élèves notamment sur l'utilisation des outils de l'éducation nationale.

Marie-Line Ramackers demande s'il va y avoir quelque chose qui remplacera le repas des anciens ? Le Maire informe que c'est juste un report et non une annulation.

Philippe Rousteau prend la parole :

- Il signale un danger que représente une branche d'un chêne qui risque de tomber sur le GR360.
- Où en est le terrain du futur lotissement ? Le Maire informe que l'architecte des bâtiments de France n'y est pas opposé, le permis déposé a de fortes chances d'aboutir. Reste la position de la DRAC sur les recherches archéologiques éventuelles.
- Où en sont les réparations de la balayeuse ? Sylvie Bardey informe que la société est venue faire les réparations nécessaires. Le balai supplémentaire ne sera pas commandé cette année.

Séance est levée à 22h10